

Département  
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT  
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE  
VERNOUILLET

OBJET :

*Renouvellement de la  
convention de gestion des  
populations félines  
errantes vivant sur le  
territoire de Vernouillet*

Date de la  
convocation  
du Conseil municipal

22 septembre 2022

SG-2022/09 - 14

Acte certifié exécutoire après  
transmission aux services  
préfectoraux

Publication électronique et mise en  
ligne sur le site internet de la  
collectivité le

06/10/2022

*Par délégation du Maire,  
La Sec,*

*E. Coussier*



La secrétaire de séance,

Michèle MANSON



Le Maire,

Damien STEPHO

REPUBLICQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
028-212804041-20220928-2022-09-14D-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2022  
Date de réception en préfecture : 05/10/2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT HUIT du mois de SEPTEMBRE à VINGT HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 22 septembre.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, M. DETAMANTI, Mme MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mme EMOND, MM. TRAPATEAU, LOUDIERE Mmes POMMIER, MERABTI, SENECHAUX, M. CAN, M. AHSAINI, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme MONTIGNY à Mme MANSON, M. GLIZE à M. MALANDAIN, Mme HENRI à Mme BENABI,

Absent excusé : M. CHAKOUR,

Absents (es) non excusés (es) : Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, YOUNSSI,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 25

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 20 h 15 - Fin de séance : 21 h 20

Un important travail de partenariat réunissant Monsieur le Maire de Vernouillet, un agent de la police municipale, des représentants de l'association « L'Ecole des chats » ainsi que la clinique vétérinaire Plein Sud et la clinique vétérinaire du Drouais a été réalisé afin de constituer une convention relative à la gestion des populations félines errantes vivant sur le territoire de la ville de Vernouillet, conformément à la réglementation en vigueur.

La convention signée le 25 mai 2021 pour un an, doit être renouvelée.

Le Conseil municipal est donc invité à approuver la nouvelle convention ainsi que la grille tarifaire présentées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle convention et la grille tarifaire jointes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Pour copie certifiée conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.